



Bruxelles, le 30 septembre 2008

**CABINET DU VICE-PREMIER MINISTRE ET
MINISTRE DES FINANCES**

**CABINET DE LA MINISTRE DES PME,
DES INDEPENDANTS, DE L'AGRICULTURE
ET DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE**

Cellules Presse et Communication

COMMUNIQUE DE PRESSE

Elaboration des forfaits agricoles : Didier Reynders, Ministre des Finances, rencontre les attentes du secteur

Didier Reynders, Vice-Premier Ministre et Ministre des Finances, a décidé d'appliquer les normes de bénéfices semi-bruts aux revenus 2007 des agriculteurs. Le Ministre rencontre par ce fait une demande proposée unanimement par les fédérations agricoles.

Suite à la rencontre, en juin dernier, du Premier Ministre, Yves Leterme et de la Ministre en charge de l'Agriculture, Sabine Laruelle avec les fédérations, il est apparu urgent de dégager des solutions face à la crise qui sévit actuellement dans le secteur du lait et de la viande.

Dans ce cadre, plusieurs groupes de travail ont été mis en place. De ces groupes, l'un a eu pour but de trouver comment réduire les charges financières liées à la sécurité alimentaire et un autre a envisagé les éléments liés à la fiscalité.

En ce qui concerne les charges liées à la sécurité alimentaire :

En plus d'une réduction des contributions et d'une adaptation du système de bonus/malus, des projets concrets existent pour limiter la charge liée à l'exécution des tests ESB et à certaines maladies. Sabine Laruelle souligne également qu'une demande argumentée, appuyée par de nombreux Etats-membres, est soumise à la Commission Européenne afin d'assurer la poursuite de la campagne de vaccination contre la maladie de la langue bleue.

Dans le cadre des mesures fiscales :

Le Ministre des Finances précise que la faisabilité à la fois technique et budgétaire de l'application du "carry-back" est à l'examen auprès de son administration. Concernant l'application des barèmes forfaitaires pour l'imposition des revenus des agriculteurs, les discussions n'ont pas pu mener à un accord global.

Les Ministres Laruelle et Reynders ajoutent que si un accord a pu être trouvé sur les modalités d'imputation des pertes dues à la maladie de la langue bleue et sur les chiffres des bénéfices semi-bruts complémentaires pour l'élevage porcin, il n'a pas été possible de trouver un terrain d'entente sur les chiffres de bénéfice semi-brut agricole de base.

Compte tenu de la situation défavorable du secteur agricole et des incertitudes qui planent sur la possibilité d'application du "carry-back", **Didier Reynders a décidé de confirmer, pour les revenus 2007, la possibilité d'une taxation forfaitaire et d'adopter la grille des bénéfices semi-bruts unanimement proposées par les fédérations agricoles.**

Cette mesure, conjointement à celles proposées par la Ministre Laruelle dans le cadre de la Sécurité alimentaire, devrait soulager significativement les difficultés rencontrées par les agriculteurs.

Sophie Van Malleghem

Porte-parole du Vice-Premier Ministre et Ministre des Finances, Didier REYNDERS
Rue de la Loi 12
1000 Bruxelles

TEL.: 02/233.80.52
GSM :0479/560.567
E-MAIL: sophie.vanmalleghem@ckfin.minfin.be

Pierre-Laurent Fassin

Pierre-Laurent FASSIN
Porte-parole de la Ministre
Cabinet de Sabine LARUELLE
Ministre des PME, des Indépendants, de l'Agriculture et de la Politique scientifique.
Avenue de la Toison d'Or 87 (011.A.024)
1060 Bruxelles

TEL: 02-541.63.92
GSM: 0475-983.406
FAX: 02-219.09.14
E-MAIL: pierre-laurent.fassin@laruelle.fgov.be